Mireille Broeders
Greyhounds in Nood Belgium

vzw/asbl
ondernemingsnr/n° d'entreprise
0469.470.694

Rek.Nr/N°Cpte
293-0219040-69

Florastraat 1
9840 De Pinte
Tel/Fax 09/324 00 26

GSM 0495/53 89 91

www.greyhoundsinnood.be
mireille.broeders@ginb.be

AIDEZ GINB

A Survivre la loi d'octobre

L'importation de chiens de l'étranger, avec comme but de leur procurer un nouveau propriétaire, est selon la législation pour la protection des animaux, une activité commerciale. Telle activité sera désormais défendue , sauf aux éléveurs qui en font leur commerce. Un tel permis sera seulement attribué au commerçant qui vend, annuellement, 10 portées,élevées dans ses propres chenils. En outre, la législation stipule qu'à partir du 1er octobre 2009 les éléveurs professionnels recevront l'autorisation d'importer des chiens s'il est établi que l'entreprise satisfait aux clauses prévues dans la legislation, et dans lesquelles les circonstances de l'élevage sont primordiales. Il est peu probable que les asiles étrangers puissant fournir une telle garantie.

PETITION --- PETITION --- PETITION --- PETITION --- PETITION --- PETITION --- PETITION

DATE	NOM	ADRESSE COMPLETE	SIGNATURE